

MERCREDI

AVRIL

83^e ANNEE.

N° 27

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. GOESLANT (1868-1942)

Le MARECHAL proteste contre l'agression ANGLO-SAXONNE

A l'issue du message qu'il a adressé dimanche soir aux Français, le Maréchal de France, chef de l'Etat, a flétri en ces termes l'inqualifiable agression des avions anglo-américains :

Mes amis, je viens d'apprendre que la banlieue parisienne a été, cet après-midi, l'objet d'une nouvelle agression anglo-saxonne. Ce sont encore des morts, des blessés, des foyers détruits. Ils s'ajoutent à la longue et douloureuse liste des victimes de nos villes du Nord, de Bretagne, de Normandie et de Tunisie. En protestant contre des actes que rien ne justifie, j'adresse aux familles de ces innocentes victimes l'expression de ma grande tristesse, de mes affectueuses condoléances.

CAHORS

CHEZ LES PUPILLES DE LA MARINE

Que nous ayons des marins à Cahors, on a fini de s'en étonner et on en reste content. Cette guerre nous a si bien habitués à des spectacles extraordinaires que, seules, les choses normales sont inattendues.

Tout de même, dans notre paysage de causses et de falaises, les jeunes apprentis navigateurs ont trouvé de l'eau. Notre Lot leur offre son large et tranquille courant de 200 à 250 mètres. Entre Larroques-Arcs et Cahors, cela fait une longueur de cinq kilomètres sur laquelle quelques évolutions sont possibles. Bien sûr, cela manque un peu de vagues, de flux et de reflux, mais la plus belle rivière du monde n'est pas la mer et ne peut donner ce que'elle a.

Or, si les pupilles ont laissé à Toulon leur matériel de navigation ils ont, parait-il, reçu un youyou et une baleinière qui pourraient évoluer sur le parcours de Larroque au pont de Cabessut entre les berges où les citadins de Cahors ne seraient pas peu fiers de les applaudir.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme Laratte, veuve de M. Laratte, inspecteur des Contributions indirectes à Cahors, décédée en son domicile, à Cabessut, à l'âge de 76 ans.

Elle était la mère de Mme Lantéjoul, professeur agrégée au lycée de jeunes filles, et la belle-mère de M. Lantéjoul, l'estimé directeur-économiste de l'hôpital-hospice de Cahors.

Les obsèques de Mme Laratte ont été célébrées samedi matin. Un nombreux cortège a suivi le convoi funéraire de la regrettée disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Lantéjoul, à tous les parents nos sincères condoléances.

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Léopold Contou, décédée en son domicile, faubourg St-Georges.

Les obsèques de la regrettée disparue, qui était très estimée par tous ceux qui la connaissaient, ont été célébrées dimanche soir, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à M. Léopold Contou, à ses enfants, à tous les parents nos sincères condoléances.

Les noctambules

Dans la nuit de dimanche à lundi, 6 noctambules, 4 jeunes filles et 2 jeunes gens, parcouraient le boulevard en criant et chantant.

Arrêtés par les gardiens de la paix, ils furent conduits au poste de police, aux fins d'identification.

Un seul qui était muni de pièces d'identité fut relâché. Mais les 5 autres furent gardés à vue jusqu'au matin et procès-verbal leur a été dressé pour tapage nocturne et défaut de pièces d'identité.

Candidats gardiens de la paix

La Préfecture communique : Les candidats à l'emploi de gardien de la paix devront adresser leur candidature à la Préfecture du Lot, Bureau de la Police, qui leur fournira tous les renseignements nécessaires. Les candidats devront avoir plus de 21 ans.

Contingent d'imposition de topinambours

Les agriculteurs de la commune de Cahors imposés pour la fourniture de topinambours à l'Aviver au Ravitaillement sont invités à effectuer leurs livraisons à M. Fournier, expéditeur, rue Daurade à Cahors.

En Cassation

On annonce que Ignace, condamné à 15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises du Lot, va se pourvoir en Cassation.

Accident

M. Pierre Lezane, 44 ans peintre en bâtiment, dressait un échafaudage sur le chantier de l'hôtel des finances, lorsqu'il se fit des contusions dans la région lombaire.

Ces blessures nécessiteront un repos d'un mois.

Coup de marteau

M. Léon Felzines, employé à l'usine à gaz, se trouvant à son travail, a reçu sur la tête un marteau d'une hauteur de trois mètres.

Il a été blessé au cuir chevelu et devra observer un repos de plusieurs jours.

En réparant le moteur d'une auto

M. Pierre Vanel, 32 ans, chauffeur d'auto à Gourdon, de passage à Cahors, réparait sur le boulevard Gambetta le moteur de sa voiture, lorsqu'il eut la main droite prise par le ventilateur. Un doigt fut écrasé.

Il devra observer une incapacité de travail pendant 1 mois.

PALAIS DES FETES

Mercredi 7, jeudi 8, samedi 10 avril, soirée 21 h. Dimanche 11, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30 ; soirée 21 h. Georgius dans : CHAMPIONS DE FRANCE, avec un bon complément. France Actualité.

CHRONIQUE DU LOT

S.N.C.F.

Par suite de la mauvaise qualité de la colle et du papier, il arrive parfois que les étiquettes réglementaires apposées sur les wagons se détachent et disparaissent, ce qui apporte une gêne importante dans l'acheminement des wagons complets.

Pour remédier à cet état de choses, la S.N.C.F. demande instamment aux expéditeurs de wagons complets d'apposer sur ou sur plusieurs colis facilement visibles de l'extérieur, lorsque l'on ouvre l'une quelconque des portes du wagon, une étiquette-adresse rappelant très lisiblement les noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire.

Cette précaution facilitera la tâche du Chemin de Fer en permettant l'acheminement à destination du wagon dans tous les cas.

Culture des graines oléagineuses

Article 1^{er}. — Les cultivateurs ayant ensemencé une superficie quelconque en colza ou navette d'hiver ou de printemps ou en moutarde blanche ou noire, en vue de la production de fourrage, sont tenus d'en effectuer la déclaration à la mairie de leur résidence avant le 15 avril.

Les maires doivent adresser, avant le 1^{er} mai, au Directeur des Services agricoles de leur département, les états recapitulatifs comportant les noms et adresses des agriculteurs ainsi que les surfaces déclarées.

Article 2. — Les cultivateurs visés par l'article précédent doivent conserver, pour la production de la graine, 25 % au moins des superficies déclarées, la graine récoltée sur les surfaces ainsi réservées étant obligatoirement destinée à la production d'huile.

Chantiers de la province Pyrénées-Gascogne

L'incorporation au stage dans les groupes des Chantiers de la Jeunesse de la province Pyrénées-Gascogne, retardée par suite de changements d'implantation, est fixée au 15 avril.

En conséquence, les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 30 avril 1923 et domiciliés dans le département du Lot devront déférer aux avis de convocation qui seront apposés à la mairie de la commune de leur résidence pendant la première quinzaine d'avril.

Service du Contrôle économique

Pour prévenir les difficultés dans l'application de la législation économique, il est rappelé que les agents du Service de Contrôle économique se tiendront à la disposition du public pour lui fournir bénévolement tous renseignements utiles : à la Direction départementale, 16, rue St-Barthélemy à Cahors (tél. : 624) ; à Figeac : bureau de la Sous-Préfecture ; à Souillac : bureau de la Mairie ; à St-Céré : rue de la Visitation.

Une collection du Bulletin Officiel des Services des Prix est par ailleurs mise à la disposition du public pour être consultée sur place.

Prix de la confiture de marrons

Par arrêté préfectoral le prix maximum de la confiture de marrons est ainsi fixé au kilogramme :

En boîte métallique de 1 kilogramme net, emballage perdu, 27 fr. 50 ; — enseau ou récipient de 1 kilogramme net, emballage consigné, 25 fr. ; — enseau ou récipient d'un poids supérieur à 1 kilogramme net, donnant lieu à dépotage pour la vente au consommateur, 24 fr. 50.

Prix de la margarine

Par arrêté préfectoral le prix maximum de la margarine est ainsi fixé au kilogramme, 22 fr. 50.

Le droit de timbre des cartes d'identité

Le droit de timbre sur les cartes d'identité est porté de 13 à 15 francs par une loi en date du 24 mars, qui vient d'être promulguée au Journal Officiel.

Nomination de maire

Par arrêté du Préfet du Lot, M. Edouard Combes, conseiller municipal, est nommé maire de Sérignac en remplacement de M. Laroche, décédé.

Huissier

M. Martin, greffier de la justice de paix du canton de Vayrac, est nommé huissier à Martel, et tribunal de 1^{re} instance de Gourdon, en remplacement de M. Dumas, décédé.

Transfert en Allemagne de MM. Blum Daladier et Gamelin

Le D.N.B. communique : Le gouvernement allemand a acquis la preuve, fondée sur des renseignements sûrs, que les gouvernements anglais et américain projettent de se rendre maîtres de diverses personnalités résidant en France afin de constituer un contre-gouvernement et de créer ainsi des troubles et du désordre en France.

En conséquence, le gouvernement allemand a décidé de transférer en Allemagne, comme il l'a fait pour les ex-ministres Paul Reynaud et Mandel, les ex-présidents Daladier et Léon Blum, ainsi que le général Gamelin.

M. Morgenthau, secrétaire d'Etat au Trésor, a confirmé dans une déclaration toute récente qu'un plan a été soumis par les Etats-Unis aux nations dites unies relatif à la stabilisation internationale des monnaies après la guerre.

La confection des manteaux en peau de mouton et en peau d'agneau est désormais interdite.

A Hauteferrière (Dordogne) M. de Bastard, qui avait refusé de livrer des bovins, a été interné administrativement par décision du préfet de la Dordogne.

Le Maréchal a parlé au peuple français

Voici le texte du message radiodiffusé que le Maréchal de France, Chef de l'Etat, a adressé aux Français dimanche soir, à 20 heures :

Français,

Je veux vous parler de la France, de sa détresse présente, de son avenir. En juin 1940, vous m'avez, d'un élan unanime, donné votre confiance. Je vous ai demandé de rester unis. Je vous ai promis de tout faire pour atténuer votre malheur. Ma grande préoccupation, dès ce moment, fut de travailler à la rénovation de la France, et d'éloigner de vous les conséquences les plus pénibles de la défaite.

L'histoire dira plus tard ce qui vous fut épargné. Si le présent vous semble dur, si l'épreuve vous paraît longue, vous commettrez une erreur plus funeste encore qu'injuste en accusant le gouvernement de ce qui vous afflige.

Les responsables de vos maux, les fauteurs de la guerre et de la défaite, vous les connaissez. Liés aux causes du désastre, ils en ont fui les conséquences... Tandis que je demeure parmi vous, ils se réfugient dans l'émigration. Rivaux pour le commandement et les places, ils ne s'entendent que pour tenter de réhabiliter, par une propagande impudente, le régime dont ils ont profité et qui a perdu le pays.

Il faut choisir. Les chefs rebelles ont choisi l'émigration et le retour au passé. J'ai choisi la France et son avenir.

La décision de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale de juillet 1940 a, elle aussi, librement choisi, lorsqu'elle m'a confié le mandat de faire une nouvelle Constitution. La nation française a donc rompu légalement avec un régime que les faits ont condamné et qui est mort de ses fautes. Mais la guerre se prolonge dans le monde et chacun, pour échapper aux angoisses du présent, se réfugie dans l'espoir d'une fin prochaine de cette lutte cruelle qui met en péril notre civilisation.

Croyez-vous que les méthodes — et les hommes qui ont conduit le pays au désastre pourraient lui rendre sa grandeur ? Je vous la dis avec toute la conviction dont je suis pénétré : si la paix qu'attendent ces mauvais Français consiste à revenir aux méurs politiques, économiques et sociales d'avant-guerre, la France ne se relèvera pas.

Aux principes que j'ai édictés, vous n'avez pas ménagé votre assentiment. Vos lettres par milliers, les plaintes mêmes qui montaient vers moi des plus malheureux ou des plus impatients n'ont cessé d'approuver et d'affirmer ma volonté de donner à la France le régime d'autorité que conseille la raison des plus sages et le bon sens du grand nombre.

La Chartre du Travail

et la Corporation Paysanne

Seule l'autorité garantit les libertés réelles dans le travail. Seule l'autorité permettra, quand la France sera délivrée des contraintes de la guerre, d'abattre les privilèges et de réaliser le programme social que j'ai formulé à St-Etienne et à Commeny. Une phrase le résume : supprimer la condition prolétarienne, tel est le but de la Chartre du Travail.

J'ai voulu aussi donner aux travailleurs des campagnes leur organisation : la Corporation Paysanne est réalisée. Je n'ignore pas que l'application des lois n'a pas toujours répondu à votre attente et que des inégalités sociales sont encore criantes. Les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons sont sevé-

res. Croyez-vous que je ne porte pas mon fardeau de désillusions et de sacrifices ?

Faites loyalement un retour sur vous-mêmes. Vous vous joindrez alors à ceux qui ont compris et qui, pour sauver la patrie, travaillent avec moi à réveiller les indifférents, à ranimer le courage des tièdes et à briser la résistance des égoïstes et des profiteurs.

Nos prisonniers nous donnent l'exemple, dans les camps : ils méditent, ils travaillent, loin des passions partisans et des luttes d'influence. Ils préparent ce qui demain sera la seule chance de salut de la France. Mais il est vain de transformer les institutions si on ne transforme pas les âmes. Il est vain d'espérer la fin de notre décadence tant que nos enfants n'auront pas reçu de leurs maîtres une conscience neuve.

N'est-ce point là la grande mission des éducateurs ? Il me faut mieux que l'obésité de la jeunesse, il me faut sa conviction ardente, sa volonté d'action et sa foi. Ainsi se formeront les élites qui, sorties de toutes les catégories sociales de la nation, constitueront l'armature de la France de demain.

L'appel aux jeunes Français

Jeunes Français, voici que de nouvelles épreuves viennent de vous être imposées. Il vous appartient de faire qu'elles soient fécondes. Accueillez-les avec discipline. Ne vous souvenez de notre défaite que pour préparer notre renaissance. Soyez attentifs à discerner autour de vous ce qui peut servir à votre perfectionnement. Manifestez dans vos gestes, dans vos paroles, par la qualité de votre travail, par votre esprit d'initiative et d'invention le génie de notre race. Ma pensée ne vous quittera pas sur le chemin et les lieux de votre dépassement. Faites que je sois fier de vous.

Français, mes amis, libérez votre conscience des préjugés et des rancunes, vous comprendrez mieux alors ceux qui ont la charge douloureuse de vous conduire.

La France souffre dans son âme et dans sa chair. Que nos morts dont je salue avec émotion la mémoire, que ceux dont les foyers sont détruits par des bombardements injustifiables vous soient un exemple et vous donnent le courage et la force de supporter vos épreuves personnelles. Vous trouverez, dans l'adversité même, le sens et le chemin de la grandeur. Mais sachez vous garder des tentations et des chimères. La barbarie communiste, si elle triomphait, ne pourrait que détruire à jamais notre civilisation et notre indépendance nationale. Notre pays ne se relèvera pas sans le concours des forces spirituelles qui l'ont fait naître.

Le salut de la France est en nos mains

Le salut de la France ne lui viendra pas du dehors, il est dans nos mains, dans vos mains.

Mes amis, je viens d'apprendre que la banlieue parisienne a été cet après-midi l'objet d'une nouvelle agression anglo-saxonne. Ce sont encore des morts, des blessés, des foyers détruits. Ils s'ajoutent à la longue et douloureuse liste des victimes de nos villes du Nord, de Bretagne, de Normandie et de Tunisie.

En protestant contre des actes que rien ne justifie, j'adresse aux familles de ces innocentes victimes l'expression de ma grande tristesse et de mes affectueuses condoléances.

CONSEIL DES MINISTRES

Au Conseil des ministres qui s'est réuni samedi, le chef du gouvernement a fait connaître qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 1943, 250.000 Français sont partis travailler dans les usines allemandes.

Le service civique rural

Le Conseil des ministres, soucieux d'obtenir le meilleur rendement possible en ce qui concerne la production agricole, a décidé d'étendre le service civique rural aux hommes de 16 à 60 ans.

Dans la même intention, il a décidé de faire procéder, par les maires et syndics, au recensement des terres incultes dans chaque commune et d'établir un régime de culture obligatoire pour celles de ces terres dont l'abandon n'est pas justifié. Ce régime prévoyra notamment l'expropriation, dans certains cas, et la possibilité pour les préfets, par l'intermédiaire des maires et des syndics, d'utiliser dans les limites de la commune toute la main-d'œuvre disponible, masculine ou féminine, à la mise en valeur de ces terres.

Participation des jeunes aux travaux des champs

D'autre part le président Laval a informé le Conseil qu'il faisait étudier un projet tendant à faire participer, d'une façon plus étroite, les Chantiers de la Jeunesse aux travaux agricoles urgents.

M. Abel Bonnard, ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, a fait connaître qu'à la demande du ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, il avancerait la date des examens dans les divers ordres d'enseignement, afin de permettre aux élèves ainsi libérés de participer aux travaux agricoles de l'été.

M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, a rendu compte au conseil des délibérations du Conseil national corporatif agricole.

Un incendie de forêt a éclaté, pour des raisons encore imprécises, dimanche, dans la forêt intercommunale de Buzet-sur-Tarn (Haute-Garonne). 300 hectares de bois ont été la proie des flammes.

L'AVIATION ANGLO-AMERICAINE bombarde la banlieue de PARIS

Dans le courant de l'après-midi de dimanche, des avions américains ont effectué un raid au-dessus de la banlieue de Paris, lâchant des bombes sur des quartiers habités. De nombreux immeubles ont été détruits ; plus de cent personnes ont été tuées.

Au-dessus du littoral de la France du Nord, sept quadrimoteurs américains ont été abattus.

(Dépêche O.F.I.)

Le tragique bilan du raid de dimanche après-midi sur la banlieue ouest de Paris s'allonge d'heure en heure et se chiffre par 250 morts et 700 blessés environ.

La commune la plus éprouvée l'an dernier, à dimanche encore, été le point central de l'attaque de l'aviation anglo-américaine. De nombreux immeubles ont été détruits ou gravement endommagés. Deux bombes sont tombées, notamment sur une école.

Dans une localité avoisinante, une maison de repos a souffert du bombardement. Tous les hôpitaux de Paris et de la périphérie ont reçu des blessés et, à la mairie d'une des communes sinistrées, dont une salle a été transformée en chapelle ardente, 152 cercueils, parmi lesquels ceux de 5 gardiens de la paix tués en service, sont alignés. Les travaux de déblaiement se poursuivent activement.

EN PEU DE MOTS...

MM. Mossigli, ex-ambassadeur de France à Ankara et Couve de Marville, ex-directeur des finances extérieures et des changes du Ministère des Finances sont déçus de la nationalité française.

Samedi matin, un avion de nationalité inconnue a lâché des ballonnets incendiaires ou porte-tracts dans la région de Gaillac.

On annonce que le miel sera taxé à la production et ne pourra être vendu que par les grossistes munis d'une carte professionnelle.

Vins d'appellation contrôlée intégrés

Le délégué départemental du C. C. R. B. communique ce qui suit :
Selon les instructions ministérielles, M. le Préfet du Lot, par son arrêté du 22 Mars 1943, fixe les conditions dans lesquelles les vins d'appellation contrôlée intégrés entrent dans la ration mensuelle de vin, allouée aux consommateurs.

Il est précisé à ce sujet que le consommateur est laissé parfaitement libre d'acheter ou non le litre de vin d'appellation contrôlée intégré, sa ration mensuelle est simplement réduite d'autant, mais il perçoit normalement ses autres rations en vin ordinaire.

Les Sports

ASSOCIATION

En Coupe Quercy-Nerquie le Stade Cadurcien s'incline devant la brillante équipe de Gramat (6 à 4). — Grand match de football disputé devant une nombreuse foule enthousiaste.

Le jeu débute rapide et sec. Carré marque les deux premiers buts en faveur de Gramat. Bastide II shoote deux puissants pénalités et Malvergne loge le ballon pour la 3^e fois dans la cage cadurcienne. La mi-temps est sifflée sur ce score : 3 à 2.

Le repos — trop long — permet aux joueurs de souffler et la partie reprend. Le jeu devient plus sec, brutal même car l'esprit sportif abandonne certains éléments. Borie augmente la marque pour Gramat, mais Sotto réplique et trompe Jardel passablement énévry. Le « mauvais esprit » s'empare des « raleurs » et le jeu s'envenime, l'arbitre semble débordé. Jardel mériterait la touche, ses jambes sont vraiment trop longues !

Larnaudie et Malvergne shootent les deux derniers buts tandis que Xaumier marque pour le Stade Cadurcien. Durant les vingt dernières minutes Gramat est acculé dans ses bois et joue la touche. La fin est sifflée, la partie s'est terminée à 20 joueurs, Carré (Gramat) et Bizien (S.C.) ayant été mis hors du terrain.

L'arbitrage de M. Contios fut quelque peu « décousu » et parut subir l'influence du public.

RUGBY SCOLAIRE

Coupe du Quercy

Ce grand gala de rugby suscite un vif intérêt dans le milieu sportif cadurcien. C'est que la valeur des équipes engagées atteint un niveau très élevé. Les amateurs de rugby seront gâtés dimanche prochain.

Cette année encore les « Francs Joueurs » du lycée d'Aurillac seront les favoris de ce tournoi. Les Auvergnats ont enlevé brillamment le titre de l'Académie de Clermont-Ferrand, en championnat de France, ils n'ont succombé que de 3 à 0 devant l'Ecole Vétérinaire de Toulouse ; ceci est une référence. Ce quinze aux avants puissants comprend des vedettes telles : Fabre (cap.), Morane, Morel, équipiers premiers du Stade Aurillacois. Touzet, Roucarie et Sandrin ont été sélectionnés dans l'équipe (Juniors) du comité Centre-Auvergne vainqueur du Lyonnais. Le trois-quart aile Morane a joué les deux matches de Coupe Nationale qu'a disputé le quinze de Centre-Auvergne.

Comme on le voit les Aurillacois sont bien armés pour emporter aux pieds des monts d'Auvergne la Coupe du Quercy. Voici dans quelle formation se présenteront les Francs-Joueurs : arrières : Mestries ; trois-quarts : Morane, Colombier, Fabre, Sandrin ; demis : (m) Morel, (o) Glet ; avant : 3^e ligne : Roucarie, Lafon, Mazelayrat ; 2^e ligne : Bouiges, Salles ; 1^{re} ligne : Touzet, Madrelieu, Sol.

Nous publions ultérieurement la formation des autres équipes.

CAHORS

Cabrelets

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de Pierre-Raymond leur deuxième enfant, chez les époux David Grépon, et de Claude-Robert, leur troisième enfant, chez les époux Gayla-Grimal, nos sympathiques instituteurs. Souhaits de bonne santé aux deux bébés et compliments aux heureux parents.

Douelle

Pour nos prisonniers. — Une quête faite dimanche par le Centre d'entr'aide a produit la somme de 4.000 fr. Cette somme est destinée à faire des colis pour nos chers prisonniers.

Limogne

Objet perdu. — Un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent a été trouvé dans le bourg et remis aussitôt à la mairie qui le tient à la disposition du propriétaire.

Habile piègeur. — M. Urbain Faure, de Limogne, a pris au piège un sanglier pesant 47 kilos.

Au cours de la saison, M. Faure avait déjà pris deux autres marcassins de 10 à 15 kilos chacun et plusieurs buses. Félicitations à l'habile piègeur.

Labastide-Murat

Nécrologie. — C'est avec une douloureuse surprise que notre population apprend dans la soirée de lundi la mort, à l'âge de 40 ans, de M. Georges Durand, notaire à Labastide-Murat. En fonction depuis près de vingt ans dans notre localité, il avait su s'attirer l'estime de tous par son aménité, sa franchise, sa manière toujours souriante d'aplanir les différends.

Grand sportif, G. Durand commanda avec éclat la Quercynoise du lycée de Cahors. Une fois fixé au pays, il joua de longues années au football dans l'équipe de Labastide. L'âge venant, il se retira du sport actif, mais ne cessait de s'intéresser aux jeunes à qui il donnait de judicieux conseils.

En conseiller municipal, il se fit une place au sein de l'assemblée communale où ses avis étaient appréciés.

Dans cette pénible circonstance, nous prions la famille, si cruellement éprouvée par ce deuil, de trouver ici l'expression de nos condoléances attristées.

Montcuq

Nécrologie. — Deux décès ont été enregistrés dans les derniers jours du mois de mars : celui de Mme Emilie-Jeanne Delachoux, épouse Mourne, 65 ans, dont le fils est prisonnier en Allemagne, et celui de Mme Jeanne-Marie Hugon, épouse Gratignol, 82 ans, toutes deux domiciliées à Montcuq.

De longs cortèges ont accompagné leur cercueil. Aux familles en deuil, très sympathiquement connues à Montcuq, nous adressons l'expression renouvelée de nos bien vives et bien sincères condoléances.

Puy-l'Evêque

Don. — Les époux Agasse Gaston, domiciliés lieu dit : Les Balmes, ont versé au Bureau de Bienfaisance une somme de 300 fr. pour les pauvres de la commune. Au nom des malheureux nous remercions ces généreux donateurs.

Contributions Indirectes. — M. Milhau René, commis principal des Indirectes à Puy-l'Evêque depuis près de deux ans, vient d'être nommé à Gourdon. Il est remplacé dans ses fonctions par M. Vernier Maurice venant de Gourdon. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Publication de mariage entre M. Jean-Marie Cantagrel, cultivateur lieu dit : « Le Rosier », et Mlle Ellette-Suzanne-Renée Marie Bailles, cultivatrice, lieu dit : « Le Peyrat », tous deux de la commune de Puy-l'Evêque.

Nécrologie. — Mercredi 31 mars est décédé, lieu dit : « Laborie de Loupiac », Grassies Jean-François, cultivateur, âgé de 81 ans. A sa veuve et à son fils nos sentiments de condoléances.

Vous pourriez avoir un meilleur foie

De nombreux petits et grands hépatiques se sont bien trouvés de prendre après le dîner une tasse de tisane Vichyfloré. Ils ont remarqué que leur bouche n'était plus amère, qu'ils digéraient mieux, que leur intestin fonctionnait plus régulièrement. Peu à peu, les points au côté droit, renvois, ballonnements, etc., dont ils souffraient ont fait place à un agréable bien-être. Vichyfloré : 10 fr. 20 la boîte, 100 Phies.

FIGEAC

FIGEAC

Les travaux de l'Hôtel de la Monnaie. — Parmi tant de monuments anciens, Figeac peut être fier de cette vieille construction sauvee du pic des démolisseurs et restaurée après démarches d'une minorité intelligente et de goût sûr, qui croit que les beaux vestiges du passé méritent de survivre au présent, et font aussi partie de l'avenir.

Naguère nous avons retracé les vicissitudes de cette maison appelée depuis toujours l'Oustal de la Monnaie, où les rois d'Angleterre frappèrent monnaie, devenue, depuis sa restauration, le siège du Syndicat d'Initiative et Musée local.

Le public constate que cet édifice du XIII^e siècle, aussi curieux que gracieux et élégant, témoin d'une époque de grand goût, dégagé du quartier lépreux, qui a dû céder devant la place Vival, est en voie de réparation. Les premiers travaux, il y a une trentaine d'années, n'avaient pas touché à la façade ouest passablement bosselée, sur laquelle des lézards menaçants s'étaient produites depuis quelque temps. C'est cette partie de la façade ouest qui vient d'être démolie jusqu'aux fondements dont on s'est assuré la solidité en les renforçant, et qui est en voie de reconstruction par les soins des Beaux-Arts, en parfaite harmonie avec l'ensemble du monument. Le Conseil municipal en avait décidé ainsi en votant la quote-part qui lui incombe, dépenses nécessaires pour ces travaux. On espère qu'ils vont être poussés activement et sans arrêt mais sans oser espérer que la visite de l'hôtel et de ses curiosités pourra se faire la prochaine saison.

Espédaillac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, leur troisième enfant chez Mme et M. Maximilien Pagès, propriétaire au Pouget, commune d'Espédaillac. Nos félicitations et nos meilleurs vœux.

Le Bourg

A la poste. — M. Bruel, facteur dans notre commune depuis 22 ans, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il est remplacé par son fils M. Paul Bruel auquel nous adressons nos félicitations.

Marcilhac

Chute d'aérostat. — Un ballonnet de 8 mètres environ de circonférence a rasé le toit de quelques maisons et s'est échoué, samedi matin, dans le chemin qui sépare l'école communale de la propriété de M. Raymond Salgues, Transporté à la mairie, c'est M. Paul Delmas qui l'a vidé de son corps gazeux.

Croix-Rouge française. — Les familles des prisonniers qui s'adressent à notre Comité local de la Croix-Rouge (maison Emile Delmas) pour la confection des colis sont invitées à y faire inscrire leurs prisonniers. Les renseignements à donner sont les suivants : nom, prénoms, date et lieu de naissance, grade et corps, domicile en France avant la mobilisation, adresse de captivité et numéro matricule. L'inscripteur devra donner son nom, son degré de parenté et son adresse. Cette inscription devra être faite le jeudi 8 avril, jour de confection des colis.

Thémines

Départ. — Sont partis pour l'Allemagne les jeunes Delshaut Paul et Born Roger, le Dr Régerat, beau-frère des époux André Lacam, du bourg.

Divers. — Le jeune Solignac Raymond est allé se perfectionner comme maréchal-ferrant à Bédour, en vue de prendre dans l'avenir la succession de son père, prématurément décédé.

Le laxatif des hépatiques
Les personnes dont le foie est fragile ont intérêt à ne pas prendre n'importe quel laxatif. Les Comprimés Vichybol, au sel Vichy-Etat et aux plantes laxatives, leur assureront des évacuations régulières tout en agissant heureusement sur leur foie. Vichybol : 8 fr. 20. 100 Phies.

GOURDON

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès, aux Landes, commune de Martel, de M. Albert Antoine, âgé de 82 ans. L'inhumation a eu lieu samedi dernier à Collonges (Corrèze) d'où le défunt était originaire. Nos condoléances à la famille.

Saint-Germain

Réfuégiés. — Un certain nombre de réfugiés de Lorient, femmes, enfants, vieillards, sont attendus dans le Lot et particulièrement à St-Germain. Le maire a lancé un appel à la population pour l'inviter à venir en aide aux sinistrés.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Marc SALABERT ; M. Jean SALABERT (prisonnier de guerre) ; Milles Suzanne et Reine SALABERT ; Mme Vve J. BOUZERAND ; Mme Vve T. JOUCLAS ; Mme et M. BERNES et leur fille ; Mme et M. JOUCLAS et leurs enfants ; Mme et M. L. BOUZERAND et leur fils ; Mlle A. JOUCLAS ; M. P. JOUCLAS (prisonnier de guerre) ; M. T. CONTOU, tous les parents et alliés vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Marc SALABERT

décédé à l'âge de 63 ans, muni des sacrements de l'Eglise. Les obsèques auront lieu le jeudi 8 avril à 9 h. 15 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, rue Foch, n° 8, à 9 heures.

Misères féminines enfin supprimées

La plupart des malaises qui tourmentent la femme (vertige, lourdeurs des jambes, bouffées de chaleur, etc...) peuvent être supprimés par les gouttes Florides. Ce médicament composé de plantes exerce une action bienfaisante sur la circulation et sur l'organisme féminin. Les Gouttes Florides conservent la jeunesse. Le flacon, 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25, 100 phies.

Imp. COUSSLANT. Le co-gérant : PARAZINS U.O. 3443. — 6-4-43.

REMERCIEMENTS

Monsieur René HUGONNENG ; Monsieur Simon SOULIGNAC ; les familles HUGONNENG, LLAMAS, CAYRAC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Madame Mathilde HUGONNENG née SOULIGNAC

REMERCIEMENTS

Les familles CONTOU, BACH, LACAS-SAGNE, CHAPOU, BERBIER, LAUSANNE et tous les autres parents et amis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Anne CONTOU

REMERCIEMENTS

M. et Mme LANTUEJOL, née LARATTE ; M. et Mme FROMENT, Pharmacien à Bruchamel (Aisne) ; les familles LANTUEJOL, CAYRAC remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Vve Pauline LARATTE née RENARD

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Pierre RIGAL ; Monsieur et Madame Jean RIGAL ; Madame Pierre MARTY ; Mesdemoiselles Magdeleine et Marguerite RIGAL ; Messieurs Jacques et Jean-Paul RIGAL ; Mademoiselle Anne-Marie RIGAL ; le Docteur et Madame Yvon PATEU ; Monsieur François RIGAL ; Monsieur Jean-Pierre MARTY ; Messieurs Jacques et François PATEU ; Mesdemoiselles Marie-Claudé et Marie-France PATEU ;

Les familles GAYET, LAGARD, BES-SAC, DORÉ-RAVAUD, GRATELOUP, LESTANDI, LACOSTE, SEGOND et SOULAYRES ; ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Paul RIGAL née Marie GAYET

PETITES ANNONCES

A vendre VELO HOMME, MACHINE A COUDRE marque Singer. S'adresser : Vve Crabol, 19, rue Nationale, Cahors.

Deux cents fr. récompense à qui trouvera LOGEMENT MEUBLE, pièce et cuisine minimum, à ménage fonctionnaire soigneux. Fourniront linge et vaisselle. Ecrire : Journal, N° 36.101.

On demande BONNE CUISINIÈRE pour maison bourgeoise campagne près Cahors. Envoyer références dans 1^{re} lettre au bureau du Journal qui transmettra (Visa N° 156).

Demande JEUNE BONNE genre femme chambre pour campagne, 2 personnes. Références exigées. Ecrire : R. Presse de Chauny, Rostassac par Catus (Lot) (Visa N° 154).

Demande MENAGE DOMESTIQUES, mari jardinier connaissant culture maraichère, femme s'occupant intérieur et basse-cour ; logement vide à disposition. Ecrire références et prétentions à R. Presse de Chauny, Rostassac par Catus (Lot) (Visa N° 155).

Il a été perdu 2 clefs entre la rue des Capucins et le faubourg Cabazat. Prière de les rapporter au bureau du Journal.

On demande un OUVRIER COIFFEUR hommes chez Mme Martin (femme de prisonnier) à Puy-l'Evêque. Très pressé. (Visa N° 160).

Faciles à prendre

Les Sels Largan composés surtout de Chlorure de Magnésium, mais associés à trois autres sels, constituent un traitement extrêmement recommandable pour le sang, contre les démangeaisons, les rougeurs et les diverses affections de la peau. Un flacon pour un litre de solution vaut seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

Maux de tête à répétition

Les arthritiques sujets aux migraines et aux névralgies faciales ont intérêt à prendre des cachets Gandol. Non seulement ils obtiendront un soulagement rapide, mais ils agiront sur la cause même de leur mal, qui devra reculer. Aucune fatigue pour l'estomac. Le Gandol est efficace contre toutes les douleurs arthritiques. Ttes Phies, 16 fr. 30 la boîte de 20 cachets Gandol.

Etudes de Maître Lucien DAVEZAC, Licencié en Droit, Notaire à Puy-l'Evêque et de Maître Robert SEGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors

VENTE SUR LICITATION

au plus offrant et dernier enchérisseur

d'une entière propriété sise à « Calassou », commune de DURAVEL (Lot)

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE NEUF MAI MIL NEUF CENT QUARANTE TROIS, à QUATORZE HEURES, à PUY-L'ÉVÊQUE, en l'étude et par le ministère de Maître DAVEZAC, Notaire.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq février mil neuf cent quarante-trois, enregistré, ordonnant, aux formes de droit, le partage de l'indivision existant entre Monsieur MARION Maurice-Léon-Eugène, Capitaine en retraite, demeurant à Calassou, Commune de Duravel, et Madame Jeanne STOQUER, aujourd'hui décédée, et la licitation préalable aux enchères publiques, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dépendant de la dite indivision ;

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Monsieur MARION Maurice-Léon-Eugène, Capitaine en retraite, demeurant à Calassou, Commune de Duravel,

2^o Madame Eliane-Simone CANAC, épouse André MOULIET, Représentant, demeurant avec ce dernier, trente, rue Valdek-Rousseau à Talence, de lui assistée et autorisée,

3^o Madame Jeanne RISON, veuve de Monsieur Jean STOQUER, demeurant trente-trois, avenue de Paris, à Villeneuve-sur-Lot,

agissant comme tutrice de Maurice-Jean STOQUER, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du Tribunal civil de la Seine du dix septembre mil neuf cent trente et un,

ayant pour avoué constitué près le même Tribunal Maître Robert SEGUY, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue St-Pierre,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur MARION Maurice-Léon-Eugène, Capitaine en retraite, demeurant à Calassou, Commune de Duravel, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Maurice-Jean STOQUER, sus-nommé, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Tribunal civil de la Seine du dix septembre mil neuf cent trente et un,

il sera procédé le DIMANCHE NEUF MAI MIL NEUF CENT QUARANTE TROIS, à QUATORZE HEURES, à PUY-L'ÉVÊQUE, en l'étude et par le ministère de Maître Lucien DAVEZAC, Notaire audit lieu, à ces fins commis par le jugement précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, dépendant de l'indivision MARION-STOQUER.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, en conformité du jugement précité et déposé en son étude pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans frais et pour tenir lieu de minute d'enchères.

DESIGNATION des IMMEUBLES A VENDRE

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX TELS QU'ILS RÉSULTENT DU JUGEMENT ET DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Les immeubles indivis forment un entier corps d'immeubles composé de bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, patus, terres labourables, prés, bois, vignes et autre nature de fonds dont le centre d'exploitation est à « Calassou », Commune de Duravel.

Ces immeubles dénommés : « Lusclade, Sur la Fontaine, La Combe, Le Champ, La Plaine, Castagnal Grande, Le Cayroux, La Combe, Le Carayour, Les Combettes, Bois Mège, Le Roucal, Bois Grand, Les Taillades, Brugale, Le Clos, Calassou, Bois Mège, Lacarie, Bois Mèges, Vigne vieille, Calassou, Sous le Clos, Le Tuquet, La Fontaine, Les Bouysse, La Fontaine et Calassou »

figurent au plan cadastral de la Commune de Duravel sous les numéros : soixante, cent trente-neuf, deux cent huit, deux cent neuf, deux cent treize, deux cent dix-sept, deux cent soixante-quinze, deux cent quatre-vingt-trois, trois cent trois, trois cent quinze, trois cent trente-six, trois cent quarante et un, trois cent quarante-deux, trois cent quarante-trois, trois cent quarante-quatre, trois cent soixante-deux, trois cent soixante-cinq, trois cent soixante-huit, trois cent soixante-douze, trois cent quatre-vingt-trois, trois cent quatre-vingt-onze, trois cent quatre-vingt-douze, trois cent quatre-vingt-treize, trois cent quatre-vingt-quatorze, trois cent quatre-vingt-quinze, quatre cent six, quatre cent sept, quatre cent quinze, quatre cent dix-neuf, quatre cent vingt et un, quatre cent vingt-sept, quatre cent cinquante, quatre cent soixante-six, quatre cent soixante-treize, quatre cent soixante-quatorze, quatre cent soixante-quinze, quatre cent soixante-dix-sept, quatre cent soixante-dix-huit, quatre cent quatre-vingt-neuf, quatre cent quatre-vingt-cinq, quatre cent quatre-vingt-huit de la section C, pour une superficie de vingt hectares, cinquante-trois ares, vingt centiares.

Tels ces immeubles qu'ils existent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve.

Précision faite que la désignation cadastrale n'est faite qu'à titre indicatif et que l'adjudication aura pour objet tous les immeubles indivis formant ladite propriété de Calassou.

Ce lot, ainsi composé, sera mis en vente sur la mise à prix de CENT SOIXANTE MILLE FRANCS, 160.000 fr.

Etant rappelé que, suivant les dispositions contenues au cahier des charges, l'adjudicataire sera tenu de payer au lieu et place des vendeurs, les premiers janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, la rente annuelle et viagère de cinq mille francs à Monsieur Pierre CRAYSSAC, demeurant à Duravel, stipulée à l'acte de vente retenu par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, le treize décembre mil neuf cent trente, enregistré.

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de Monsieur le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 16 novembre 1940 relative aux opérations immobilières.

Pour obtenir cette autorisation s'adresser à Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, détenteur du cahier des charges.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due à l'avoué poursuivant, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication, dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque.

NOTA

Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux est purement énonciative et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des poursuivants ou de leur avoué.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le trois avril mil neuf cent quarante-trois.

L'avoué poursuivant, R. Ségué.

Enregistré à Cahors, le avril mil neuf cent quarante-trois, folio : base : reçu : trente francs.

Le Receveur, AUBIERS.

Pour tous renseignements, s'adresser à : 1^o Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, rédacteur du cahier des charges ; 2^o Maître R. SEGUY, avoué à Cahors, rue St-Pierre.

CAHORS, COUSSLANT